

VILLE DE LOUDUN

Nomenclature n° 1.1

LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :

OBJET :

Accord cadre à bon de commande pour travaux de taille, élagage et abattage arbres et gestion des résidus d'origine végétale Lot 2 : Élagage arbres d'alignement

VU :

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

- DECIDE -

ARTICLE 1 :

Le présent accord cadre à bon de commande a pour objet les travaux de taille, élagage et abattage d'arbres et gestion des résidus d'origine végétale– Lot 2 : Élagage des arbres d'alignement.

La procédure de passation mise en œuvre est le Marché à Procédure Adaptée.

ARTICLE 2 :

Le montant maximum de l'accord cadre à bons de commande s'élève à 8 333.33 € HT.

ARTICLE 3 :

Le présent marché est conclu avec l'entreprise SERPE SASU domiciliée ZAC DE LA CIGALIERE 130 ALLEE DU MISTRAL 84250 LE THOR.

ARTICLE 4 :

Il convient d'accepter et de signer le marché avec l'Entreprise SERPE SASU.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.

A LOUDUN, le 29 JAN. 2024

Le Maire,
Joël DAZAS



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le : 29 JAN. 2024

Publié le : 29 JAN. 2024

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20240129-DEC2024-004-AI
Date de télétransmission : 29/01/2024
Date de réception préfecture : 29/01/2024